

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00018
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000387
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Plan de formation 2021-2023 - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

La Ville de Saint-Étienne s'est dotée depuis 2009 d'un plan de formation renouvelable tous les 3 ans. Le plan de formation actuel arrivant à son terme, son renouvellement pour la période 2021-2023 doit être mis en œuvre.

Le plan de formation s'inscrit dans une démarche globale de politique de ressources humaines. Il détermine les priorités et les objectifs stratégiques de développement des compétences et définit le programme d'action de formation sur une période annuelle ou pluri-annuelle.

Le plan de formation est un document obligatoire dans les collectivités territoriales. La loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté est venue renforcer cette obligation en modifiant l'article 7 de la loi n°84-594 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et en précisant que « le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante ».

La formation est un des outils de la gestion des ressources humaines : elle permet, parallèlement et complémentaiement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. En ce sens, la Ville de Saint-Étienne veille à contribuer à la qualité du service rendu à l'usager dans une démarche continue de développement des compétences.

Le plan de formation a pour objectif de rendre visible la politique de formation de la collectivité et contribuer à l'évolution professionnelle et à la réalisation des projets professionnels des agents.

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire du 1er décembre 2020 sur le plan de formation 2021-2023.

■ **Motivation et opportunité**

Le plan de formation a été élaboré par le recensement des besoins à l'échelle de la collectivité, en fonction de la politique de formation définie, ainsi qu'à l'échelle de chaque direction en fonction de l'évolution souhaitée des compétences. Chaque direction a été sollicitée afin de recenser les besoins spécifiques.

Le plan de formation comporte deux parties : la définition de la politique de formation figure en première partie ; le détail des formations collectives envisagées transversales ou spécifiques à une direction est indiqué dans la seconde partie.

Pour la mise en œuvre de son plan de formation, la Ville de Saint-Étienne a recours au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), notamment dans le cadre du partenariat conclu avec cet établissement. Elle a également recours à des formateurs internes dans le cadre de l'école des métiers ainsi qu'à des organismes de formation extérieurs.

Le plan de formation est constitué de l'ensemble des actions de formation décidées par la collectivité au bénéfice des agents et destinées à assurer leur adaptation au poste de travail, veiller à préserver leur capacité à occuper un emploi, à améliorer et à acquérir des compétences.

■ **Contenu**

La politique de formation sera organisée autour de 5 axes prioritaires :

1. L'accompagnement aux changements d'organisation, aux évolutions des métiers et des parcours professionnels
2. La formation des managers
3. Des formations liées à l'adaptation au poste : formations techniques répondant au besoin permanent de professionnalisation des directions
4. Les formations concourant à la sécurité et à la prévention des risques
5. L'accompagnement des projets individuels

Le détail du plan de formation est joint en annexe à la présente délibération.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			380 000,00 € (coût annuel)	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	380 000,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		380 000,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le plan de formation de la Ville de Saint-Étienne pour la période 2021-2023
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2021-2023	Chapitre 011	6184
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

47 voix pour, 0 voix contre, 12 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIÉRI , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , M. Frédéric DURAND , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , M. Jacques PHROMMALA , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Abstentions

M. François BOYER , M. Germain COLLOMBET , M. Pierrick COURBON , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Jean DUVERGER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , Mme Christel PFISTER , M. Ali RASFI , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU